



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Financement

Question écrite n° 8062

### Texte de la question

M. Alfred Muller attire l'attention de M. le ministre de la communication sur la situation de la chaîne de télévision Arte. La préparation du débat budgétaire consacré à la communication a montré les distorsions qui existent au sein de la majorité sur l'avenir de cette chaîne. Ainsi, le projet de budget du Gouvernement, avec une inscription en hausse de 3 p. 100 sur l'année dernière (1,006 milliard de francs), prévoit de donner à la chaîne franco-allemande et belge les moyens de poursuivre les efforts qu'elle a engagés en France sur le réseau hertzien au service de la création culturelle européenne. La commission des finances, sur l'avis de M. le rapporteur spécial, a décidé de diminuer cette inscription de 400 millions de francs, ce qui reviendrait dès l'année prochaine à ne plus permettre la diffusion d'Arte sur le réseau hertzien et pose donc fondamentalement la question de l'existence même de cette chaîne dans le paysage audiovisuel français. À l'heure de la mise en œuvre de l'Union européenne, Arte est pourtant un facteur d'ouverture et d'intégration culturelle européenne tout à fait original et constitue un point d'appui important pour défendre la production et la diffusion de programmes européens. Il lui demande donc, dans un contexte aussi contradictoire, quelles sont ses intentions pour l'avenir d'Arte et de quels moyens le Gouvernement entend doter cette chaîne afin qu'elle puisse continuer dans les conditions de diffusion qu'elle connaît.

### Texte de la réponse

Comme n'a pas manqué de le constater l'honorable parlementaire, le Parlement n'a pas adopté, au cours de la discussion du projet de loi de finances pour 1994, divers amendements tendant à diminuer les crédits d'Arte et à transférer sa diffusion sur le câble. Les moyens nécessaires ont ainsi été accordés à cette chaîne de télévision pour assurer la poursuite de la diffusion de ses programmes sur le cinquième réseau hertzien, conformément au souhait du Gouvernement. En l'état actuel des choses, en effet, seule une diffusion hertzienne peut permettre aux téléspectateurs qui éprouvent - quelle qu'en soit la raison : âge, isolement, éloignement géographique ou exclusion - des difficultés à accéder aux équipements et services culturels le plus souvent situés au centre des villes de bénéficier des programmes à vocation culturelle d'Arte. Par ailleurs, la chaîne franco-allemande affirme progressivement sa vocation européenne et, conformément aux principes établis dans son traité fondateur, s'ouvre à d'autres pays européens. La télévision belge francophone y est déjà associée et un certain nombre de pays d'Europe du Centre et du Sud étudient aujourd'hui les modalités de leur coopération avec Arte. Pour mieux réaliser la double mission de la chaîne, au service du développement culturel comme du rapprochement entre les peuples européens, le Gouvernement a demandé à ses dirigeants d'améliorer sa programmation, dès 1994, pour l'adapter aux besoins du grand nombre et de renforcer, à cet effet, sa collaboration avec les autres chaînes publiques. En 1994, le budget de la Sept-Arte s'élèvera à 1 006 millions de francs. Il permettra d'assurer, à la fois, le financement de la part du GEIE-Arte à Strasbourg et du budget de programmes de la Sept-Arte à Paris.

### Données clés

**Auteur :** [M. Muller Alfred](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 8062

**Rubrique** : Television

**Ministère interrogé** : communication

**Ministère attributaire** : communication

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 22 novembre 1993, page 4100

**Réponse publiée le** : 14 février 1994, page 763